

M. le président: Adopterons-nous l'article 7 qui est le dernier de la Partie I? L'article 7 est-il adopté?

(L'article 7 est adopté.)

M. le président: A la prochaine occasion, nous examinerons l'article 8 de la Partie II. Dois-je faire rapport de l'état de la question?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ADAMSON—ÉNONCÉ PARU LE 28 MARS DANS LE "FINANCIAL POST"

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Puis-je m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur? Je le fais à cette heure tardive afin de consigner la chose au compte rendu d'aujourd'hui, car l'article que je trouve injurieux a paru dans le *Financial Post* de samedi, publié aujourd'hui. Je tiens à faire une rectification à titre personnel. L'article en cause paraît à la première page du *Financial Post* sous le titre: "L'opposition s'apprête à combattre un programme de pipeline exclusivement canadien". Voici l'alinéa contre lequel je m'élève:

L'activité se résume en un mouvement d'opposition à un récent exposé du ministre du Commerce, M. Howe, sur la politique fédérale en matière de gaz: Un tracé est-ouest exclusivement canadien passant par le nord de l'Ontario.

J'ai été le dernier à parler au nom de l'opposition et j'ai soutenu l'antithèse de ce que prétend l'auteur de l'article en cause. Je proteste donc contre ledit article à titre personnel. J'ai préconisé l'usage le plus général possible du gaz naturel, le mode le plus rapide de vente de ce gaz, ainsi que la manière de rendre le plus service à l'ensemble du Canada, en particulier, à la région qui manque de combustible à l'heure actuelle. Voilà quel a été le sens de mes paroles, monsieur l'Orateur.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Je propose l'ajournement. Demain, nous commencerons par les crédits provisoires et les autres crédits supplémentaires. Nous passerons ensuite au bill n° 105 concernant la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil. Nous aimerions soumettre ensuite à la Chambre la résolution du ministre des Pêcheries prévoyant l'approbation et la confirmation de la convention internationale relative aux pêches hautières de l'océan Pacifique-Nord, signée par le Canada, les États-Unis et le Japon, à Tokyo. Si nous en avons le temps, nous étudierons le bill n° 107 modifiant la loi sur les postes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et huit minutes du soir.)